



**PRIME À  
L'EMBAUCHE  
JUSQU'À 3000 €**

## **RETOUR À L'EMPLOI**

**Le Tarn s'y emploie !**



© Freepik

**Vous recrutez / souhaitez embaucher ?  
Le Département vous épaulé : avec une prime à  
l'embauche pouvant aller jusqu'à 3 000 €.**

**WWW.TARN.FR**

## UNE PRIME POUR QUI ?

Les entreprises du secteur marchand et les associations du secteur non marchand de moins de 250 salariés pourront la solliciter **pour l'embauche d'un demandeur d'emploi bénéficiaire du RSA ou de minima sociaux tels que l'ASS, l'AAH, jeunes issus de l'ASE... résidant dans le département du Tarn et leurs ayants droit.**

---

## QUEL MONTANT ?

Cette prime ponctuelle sera versée en une fois, pour **un montant maximal de 3000 €.**

---

## POUR QUELS CONTRATS ?

Les contrats d'apprentissage, les **CDD** et les **CDI** sont éligibles pour une durée de travail de 35 h par semaine. Si la durée de travail hebdomadaire est inférieure, la subvention sera adaptée au prorata, avec un **minimum de 20 heures de travail par semaine.**

---

## SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Pour des personnes nouvellement recrutées, l'attribution de cette prime sera soumise à l'approbation d'une commission ad-hoc. La transmission du contrat de travail et de l'attestation de déclaration d'embauche permettra de débloquer l'aide en cas d'avis favorable.

## COMMENT DÉPOSER SA DEMANDE ?

Les demandes de prime à l'embauche se feront via un **formulaire unique**, téléchargeable via le site du Département : [www.tarn.fr](http://www.tarn.fr)

Les formulaires, ainsi que les questions éventuelles, devront être envoyés à l'adresse mail : [emploi@tarn.fr](mailto:emploi@tarn.fr)

## AIDE AU RECRUTEMENT

Les entreprises qui souhaitent être épaulées dans leur recrutement peuvent se rapprocher de **la plateforme [www.job.tarn.fr](http://www.job.tarn.fr)**

---

**WWW.TARN.FR**

**TARN**  
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département  
Lices Georges Pompidou - 81013 ALBI cedex 9  
Mél : [emploi@tarn.fr](mailto:emploi@tarn.fr)